

A Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Administrateurs et Sociétaires,

Tout d'abord, nous vous espérons en bonne santé, en souhaitant que les contraintes qui s'accroissent ne bouleversent pas trop votre quotidien.

Pour ce qui concerne notre Mouvement, il est indiscutable que la pandémie et son évolution préoccupante ne facilitent pas les choses et qu'en y réfléchissant, la tenue d'une Assemblée en présentiel s'avère fort problématique dans ces conditions. Certes, il existe bien des alternatives notamment par vidéo-conférence ou par téléphone auxquelles nous songeons, mais leur mise en œuvre à notre échelle n'est pas des plus aisées. Nous vous informerons bien entendu de l'évolution de nos réflexions sur le sujet que nous ouvrons à la discussion en partenariat avec l'attachée parlementaire du député Jean LASSALLE.

Néanmoins en dépit de cette conjoncture défavorable, nous tenons à vous informer régulièrement des initiatives en cours, en sachant que nous n'avons guère relâché nos efforts durant la période des vacances. En effet, dès la désignation du nouveau Gouvernement, nous avons immédiatement saisi le 5 juillet conjointement le Président de la République et son Premier Ministre de la nécessité de prendre en compte les vœux des retraités quant à leur juste représentation et à leur accession au statut de troisième partenaire social. Le cabinet du Premier Ministre s'est défaussé sur le Président de la République du soin de nous répondre, tandis qu'en nous baillant une réponse d'attente, le cabinet de ce dernier s'est à son tour contenté de transférer nos demandes au Secrétaire d'État chargé des retraites, dont les fins de non-recevoir précédentes ne nous avaient pas vraiment convaincus.

D'autre part et malgré le silence obstiné de son prédécesseur, nous avons pris contact avec la nouvelle Défenseure des droits en complétant encore le dossier originellement déposé par des références à la Constitution et aux traités internationaux. Une réponse d'attente nous annonce la désignation imminente d'un adjoint chargé de prendre contact avec nous (institutionnellement, la Défenseure des droits est en effet assistée de trois adjoints, nommés par le Premier Ministre et qui se partagent les secteurs de la sécurité, de la protection des enfants et de la défense de l'égalité contre les discriminations) mais nous ne comptons pas nous laisser indéfiniment enfermés dans des différends qui outrepassent les limites de la courtoisie et de la patience.

Par ailleurs, nous nous sommes récemment manifestés lors de l'examen en cours par le Parlement du projet de réforme du CESE, qui, une fois encore, ignore complètement les retraités, dont on peut se demander s'ils font bien toujours partie de la Nation sauf pour élire ceux qui les oublient une fois l'élection passée, payer des impôts et voir laminer chaque année leur pouvoir d'achat. Malgré un envoi massif de mails à l'ensemble des députés et des sénateurs seulement vingt-cinq députés, Jean LASSALLE en tête, ont eu le courage de déposer des amendements en notre faveur et plusieurs, les ont même vaillamment défendus ; mais visiblement l'énorme majorité des parlementaires ne s'intéresse pour l'instant que fort médiocrement à la représentation des retraités.

Tout récemment, le Député Jean LASSALLE, est intervenu en commission de la Défense, lors de l'examen des avis budgétaires sur le projet de loi de finances pour 2021 pour interpeller le rapporteur de la mission " Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation " :

- Pour étendre le nombre de conjoints survivants de grands invalides de guerre pouvant bénéficier d'une majoration de pension de réversion,
- Pour la mise en œuvre de la mesure d'extension de la demi part fiscale en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre, à partir du 1er janvier 2021

Pourtant nous ne sommes plus tout à fait des inconnus au sein du Parlement, ce qui nous permet d'envisager à terme le dépôt d'une proposition de loi axée principalement sur la représentation des retraités et conforme à nos vœux.

Mais après avoir ainsi méthodiquement et institutionnellement exploré la voie gouvernementale, la voie parlementaire et celle de la Défenseure des droits (toujours en instance pour deux d'entre elles), il importe que nous envisagions de nouvelles actions plus ciblées, telles que le démarchage individuel des parlementaires, le recours par voie de presse ou autrement à des publications ou à des interventions lorsque l'état sanitaire du pays le permettra à nouveau et pourquoi pas le dépôt d'alertes auprès des organisations internationales garantes du respect des droits de l'Homme.

Au-delà de ces initiatives, nous aurons besoin de votre concours pour démarcher systématiquement les parlementaires dans leurs circonscriptions où ils seront certainement moins à l'aise pour refuser leur appui en tête à tête face à un électeur que dans l'anonymat de votes, qui se résument trop souvent en séance à quelques dizaines de voix. Nous ne manquerons pas de vous doter à cette occasion d'un argumentaire complet, ainsi que d'une brève documentation à laisser en partant à votre interlocuteur. Par ailleurs, dans sa réponse d'attente, la Défenseure des Droits nous a révélé que ses services avaient eu des contacts avec certaines de nos associations, fédérations et confédérations.

Il est évidemment indispensable que celles de ces entités qui ont participé à des groupes de travail ou qui ont échangé avec le ou la Défenseur(e) des droits nous adressent rapidement un bref compte rendu des contacts ainsi noués et qu'à l'avenir vous veuillez bien nous informer sans délai des démarches que vous entreprenez et sur lesquelles nous vous garantissons la plus absolue discrétion.

Enfin quant à la conception de notre mode de représentation, nos recherches nous ont permis de nous assurer que la liberté syndicale fait partie intégrante des droits de l'Homme et qu'en conséquence, le pouvoir ne peut pas juridiquement s'opposer à la création par nos soins de Syndicats Nationaux Associatifs de Retraités (SNAR) qui rempliraient vis-à-vis des retraités le même rôle que celui que remplissent les syndicats et organisations professionnels vis-à-vis des actifs. Ces SNAR seraient bien entendu rigoureusement apolitiques et non professionnels (car les retraités n'exercent plus de profession) et leur autonomie serait préservée par l'exclusion de principe de toute intrusion des syndicats et organisations professionnels et de leurs émanations amicales, à raison même des conflits d'intérêts qui les empêchent, en représentant les salariés, de défendre honnêtement les intérêts spécifiques des retraités.

Des statuts-types préciseraient les conditions de création et de fonctionnement de ces SNAR. Ils seraient librement créés à l'initiative des associations, fédérations et confédérations de retraités et leur représentativité serait mesurée par rapport au nombre de retraités représentés en faisant en sorte de prévoir trois niveaux de représentation – majeure, moyenne et petite – afin de réserver aux plus petites associations une possibilité d'expression.

Bien entendu la finalité de cette organisation est de parvenir à arracher à terme et par l'intermédiaire de ces syndicats libres l'accession officielle des retraités à la qualité de troisième partenaire social à parité avec les deux autres déjà préexistants. Par ailleurs, nous nous sommes interrogés sur l'intérêt qu'il pourrait y avoir à transformer en association notre Mouvement National au regard des contraintes administratives y afférentes (statuts, immatriculation, cotisations, comptabilité, Assemblées etc.), mais nous pensons qu'il est préférable de porter l'effort sur la constitution des SNAR qui, eux, acquerront nécessairement la personnalité morale après la signature et le dépôt de leurs statuts.

Certes nous savons bien que présentement rien n'est acquis et que la voie est longue, mais notre mouvement commence à tracer sa piste et même s'il n'est pas encore vraiment connu, il n'est plus tout à fait inconnu ni du pouvoir, ni du Parlement, ni du Conseil d'État, ni du CSA et nous comptons accentuer notre pression en fonction des réponses toujours attendues de la part du pouvoir comme de la Défenseure des droits. Car il faut que nos interlocuteurs qui ont contracté la mauvaise habitude d'opposer des fins de non-recevoir récurrentes aux quelques questions qui leur ont été timidement posées par le passé sachent bien que cette fois-ci et avec votre concours effectif, notre mouvement a une vocation irréversible à s'inscrire dans la durée et la persévérance.

En espérant pouvoir échanger avec vous, très prochainement, lors de notre prochaine réunion téléphonique ou en version visioconférence, nous vous adressons nos meilleures salutations.

Portez-vous bien.

Bien amicalement

Guy BISIN et Thierry BENNE